



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 22

Membres présents: 16

Suffrages exprimés: 21

République Française

Délibération N° 2020-20
Conseil Municipal du 26 Février 2020

DATE DE CONVOCATION : 20 février 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – M. VILLEGER- J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE – S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI – K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à J.P. SIMON – G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE – F. SARDIN donne pouvoir à C. MESLIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC – G. MIGNON - K. GAI – C. BONNEAU – F. SARDIN – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : E. GARNIER

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

CONSIDÉRANT la confirmation des résultats par Monsieur le Trésorier,

CONSIDÉRANT la conformité des résultats entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente, après s'être assuré des vérifications comptables :

- ✓ La réalisation de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- ✓ L'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires sur le budget principal,
- ✓ La comptabilité des valeurs inactives.

Déclare **PAR 21 VOIX POUR** que le Compte de Gestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'année 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE